

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBONNE-LA-FORET DU 15 MARS 2016

* Fixation des tarifs municipaux pour la rentrée scolaires 2016-

➤ à partir du 01 septembre 2016 les tarifs des prestations scolaires seront les suivants pour :

➤ le restaurant scolaire :

	Forfait 1 4 ou 5 jours/sem	Forfait 2 3 jours/semaine	Forfait 3 2 ou 1 jour(s)/sem	Forfait 4 occasionnel
1 ^{er} enfant de la famille	4.25 € par repas	4.30 € par repas	4.35 € par repas	4.45 € par repas
2 ^{ème} enfant de la famille	3.80 € par repas	3.95 € par repas	4.15 € par repas	4.45 € par repas
3 ^{ème} enfant de la famille	3.45 € par repas	3.60 € par repas	3.80 € par repas	4.45 € par repas
4 ^{ème} enfant de la famille	3.10 € par repas	3.40 € par repas	3.60 € par repas	4.45 € par repas

➤ la garderie scolaire :

	Garderie		Options	
	Matin	Soir	Aide aux leçons	Mercredi après-midi
1 ^{er} enfant de la famille	1.60 €	2.50 €	3.00 €	8.50 €
2 ^{ème} enfant de la famille et plus	1.40 €	2.00 €	3.00 €	8.50 €

- Subvention pour réfection «finale» de la toiture de l'école maternelle -

Madame le Maire rappelle que la toiture de l'école maternelle, a été réalisée en 1995, à la demande de la commune, en tuiles «anciennes» qui ont mal vieilles et ont été atteintes de gélivité, au fil des années, mettant en péril l'étanchéité de la couverture. Depuis 2004, la commune procède aux réfections les plus urgentes et sollicite et obtient des subventions de l'Etat. Cette année le conseil municipal a déposé une demande de subvention permettant d'achever la totalité de la réfection. Y est ajouté le traitement du mur arrière atteint par un champignon. Le devis le mieux disant s'élève à 65 352 euros TTC et la subvention sollicitée s'élève à 27 230 euros. Le conseil municipal a voté la délibération autorisant le maire à déposer en Préfecture le dossier de demande de subvention sur la base des sommes sus-indiquées.


- **Réfection de l'église**- Le conseil municipal a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes pour réaliser la première tranche des travaux urgents indispensables pour assurer la sécurité du bâtiment et des bâtiments mitoyens ainsi que celle de la cour de l'école élémentaire :

Le Conseil Municipal DECIDE de retenir les offres suivantes :

LOT	Entreprises	Montant HT
LOT n°2 : GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE	Ent. MORESK	91 824.76 €
Sous-total LOT		91 824.76 €
LOT n°05 : COUVERTURE - CHARPENTE	Ent. PERDOUX	39 661.59 €
Sous-total LOT n°5		39 661.59 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES		131 486.35 €

La TVA est récupérable et des subventions sont annoncées pour la somme de 107 634.19 euros. Il est rappelé que les travaux commenceront fin avril et que pendant leur réalisation la rue de la Mairie demeurera fermée aux véhicules. Une seconde tranche sera réalisée en 2017. Aucun travaux d'intérieur ne sont indispensables ni donc prévus.



Le Maire

Colette Gabet.